



Centre de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale des Hautes-Alpes

ARRETE FIXANT LA LISTE DES PERSONNES SUSCEPTIBLES DE SIEGER DANS LES JURYS DE CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISES PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES HAUTES-ALPES, POUR L'ANNEE 2026

Le Président du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes,

Vu le Code Général de la fonction publique et notamment le Livre III, Titre II, ainsi que les articles L.132-10, L.522-1, L.522-23 à L.522-31, L.523-1, L.523-3 à 523-6,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Considérant qu'il appartient au Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes d'établir la liste des personnes susceptibles de siéger dans les jurys aux concours et examens professionnels dont il assure l'organisation,

ARRÊTE

Article 1 – La liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes, pour l'année 2026, est fixée conformément à l'état annexé au présent acte.

Article 2 – Cette liste est établie chaque année ou mise à jour en tant que de besoin par le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes.

Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Article 4 – Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Département des Hautes-Alpes.

Gap, le 9 décembre 2025

Le Président,

Marcel CANNAT



Accusé de réception en préfecture
005-280500075-20251218-25_01695-AR
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025



Centre de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale des Hautes-Alpes

ANEXE A L'ARRETE DU 9 DECEMBRE 2025 FIXANT LA LISTE DES PERSONNES SUSCEPTIBLES DE SIEGER DANS LES JURYS DE CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISES PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUYBLIQUE TERRITORIALE DES HAUTES-ALPES, POUR L'ANNEE 2026

CIVILITE	NOM	PRENOM
Monsieur	AILLAUD	Jean-Baptiste
Madame	ARNAUD	Sylvie
Madame	AUBERT	Cécile
Monsieur	AYACHE	Serge
Madame	AYE	Stéphanie
Monsieur	BARNEOUD	Thierry
Monsieur	BATTOCCHIO	Frédéric
Monsieur	BEYNET	Marc
Madame	BOYER	Chrystelle
Madame	CHAUVET	Carole
Monsieur	CHENAVIER	Gérald
Madame	CHOUQUET	Isabelle
Monsieur	COGONI	Marc
Madame	CORNAND	Christine
Madame	COTTAZ	Chloé
Madame	DARMEDRU	Line
Madame	DAROLLES	Isabelle
Madame	DELADOEUILLIE	Anne-Christine
Madame	DI FURIA-FACHE	Laure
Madame	DUCASTAING	Alice
Monsieur	FAISANT	Julien
Madame	FEBVRE	Edwige
Madame	FORNACIARI	Fanny
Monsieur	FOURNIER	Jean-Bernard
Monsieur	FRANCHI	Guillaume
Monsieur	GALVIN	Cyrille
Madame	GARCIN	Martine

CIVILITE	NOM	PRENOM
Madame	GERMAIN	Zühal
Monsieur	GRENARD	Hervé
Monsieur	GROSGEORGE	Laurent
Madame	HACHET	Stéphanie
Monsieur	HODOUL	Bernard
Monsieur	IMBERT	Philippe
Monsieur	JASSERAND	Philippe
Monsieur	JOBIN	Christophe
Monsieur	LEFEBVRE	Yannick
Madame	MAFFREN	Michèle
Monsieur	MAGNAN	Richard
Monsieur	MANUEL	Frédéric
Madame	MARCELLIN	Stéphanie
Madame	MARCELOT	Agnès
Madame	MARRIEN	Nathalie
Monsieur	MASSE	Pascal
Monsieur	MIJOULE	Blaise
Monsieur	MOURONT	Michel
Monsieur	ODDOU	Rémy
Monsieur	PARPILLON	Gaëtan
Madame	RAMBAUD	Séverine
Madame	RICARD	Magali
Monsieur	RIGAUD	Nicolas
Monsieur	RONTEIX	Stéphane
Madame	RUIZ	Caroline
Madame	SAGNOL	Charlène
Monsieur	SARMIENTO	Christophe
Madame	SARRAZIN	Anne-Marie
Madame	SENECHAL	Catherine
Madame	TAIX	Marie-Laure
Monsieur	TASSAN-TOFFOLA	Joël
Monsieur	TEXIER	Michel
Monsieur	THIERRY	Eric
Madame	ZAHRA	Claire

Accusé de réception en préfecture
005-280500075-20251218-25_01695-AR
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025